

Raymond REGRAIN*

RESUME Les implantations militaires françaises obéissent à un modèle spatial combinant des auréoles, à partir du Nord-Est, et des diagonales dans un hexagone.

- ARMÉE
- FRANCE
- GÉOGRAPHIE POLITIQUE
- MODÈLE SPATIAL
- TERRITOIRE

ABSTRACT French military settlements respond to a spatial model which arrange circles from the North East and diagonals within an hexagone.

- ARMY
- FRANCE
- POLITICAL GEOGRAPHY
- SPATIAL MODEL
- TERRITORY

RESUMEN Las ubicaciones militares francesas obedecen a un modelo espacial que combina aureolas a partir del Nordeste y diagonales en un hexágono.

- EJERCITO
- FRANCIA
- GEOGRAFIA POLITICA
- MODELO ESPACIAL
- TERRITORIO

Le développement récent des études de géographie de l'armement (Soppelsa, 1980), puis de géopolitique a ouvert un autre champ à la recherche géographique (Lacoste, 1985 ; Prévot, 1987). Facteur non négligeable de l'aménagement du territoire, contrainte ici, chance ailleurs, les emprises foncières du domaine militaire constituent un élément important de l'occupation de l'espace.

Un modèle de localisation ?

Les implantations militaires en France semblent répondre à un certain nombre de contraintes, dues à la fonction de défense, au rôle politique et civique de l'armée, à des données techniques enfin. On peut donc esquisser un modèle spatial (Quant, 1984) qui prenne en compte :

- la nécessité de quadriller le territoire, non seulement par la gendarmerie dont l'emprise foncière reste modeste, mais surtout par les casernes et les terrains d'exercices, caractéristiques de chaque préfecture : l'Armée de terre doit être présente dans chaque département ;
- la localisation de l'ennemi principal se situe à l'est au moins depuis la guerre de Trente Ans (1618-1648), avec une recrudescence dans les derniers siècles ; on y situe aujourd'hui le « théâtre de l'avant ». Le développement de l'Empire colonial, de son côté, a pu rendre nécessaires quelques implantations proches des établissements portuaires de la Méditerranée ;
- le poids de Paris, capitale politique (ministère et annexes) protégée jusqu'au XIX^e siècle par des fortifications et des

forts, mais aussi de la région parisienne avec ses « camps sous Paris », et plus récemment par les aérodromes militaires ;

- les contraintes propres à chaque arme.

La figure 1 indique quelles pourraient être alors les implantations optimales dans un hexagone théorique.

Les implantations en France métropolitaine

En réponse à une question parlementaire (n° 71 877 du 15 juillet 1985) sur « les pourcentages de la superficie occupée dans chaque département de la France métropolitaine, par le domaine militaire » (*Journal Officiel, Assemblée Nationale, Questions-Réponses*, 1985, 02 septembre 1985, p. 4107-4108), le Ministre a précisé « qu'au cours des dix dernières années, le domaine de l'Etat affecté au Ministère de la Défense n'a subi dans l'ensemble que de faibles modifications ; (il) représente toujours à ce jour 0,45% du territoire national, l'extension du Larzac (intéressant trois départements) ayant été abandonnée ». Moins de 247 000 hectares sont donc occupés par les activités militaires. En 1972, A. Monferand (p. 8) indique qu'avec 260 000 hectares, la Défense nationale est « l'une des plus grandes propriétaires foncières de France, dépassant de très loin la plupart des autres administrations ». Ces propriétés sont inégalement réparties sur le territoire : dans 26 départements elles couvrent moins de 0,1% (dans 4, moins de 0,01%) ; 70 départements se situent au-dessous de la moyenne nationale, 14 à plus de 1% dont 6,69% dans le Var et 3,87% dans la Marne. Le

* U.F.R. de Sciences Historiques et Géographiques, Université de Picardie, Amiens.

rapport entre les valeurs extrêmes, de l'ordre de 700, montre cette inégalité.

Quatre ensembles peuvent être distingués, parmi les départements dans lesquels le domaine militaire couvre plus de 0,39% (80% de la valeur moyenne) (fig. 2) :

- le « glaciais » à l'est de la capitale,
- l'« Ile de France » à l'exception du Val-d'Oise,
- une bande méridionale d'Arcachon à Toulon,
- des départements isolés : Cher, Creuse, Vienne, Morbihan.

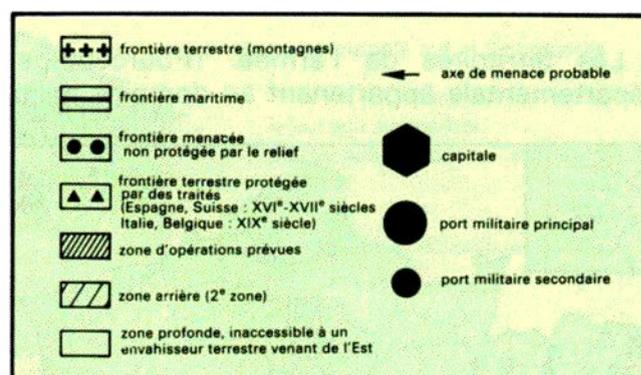
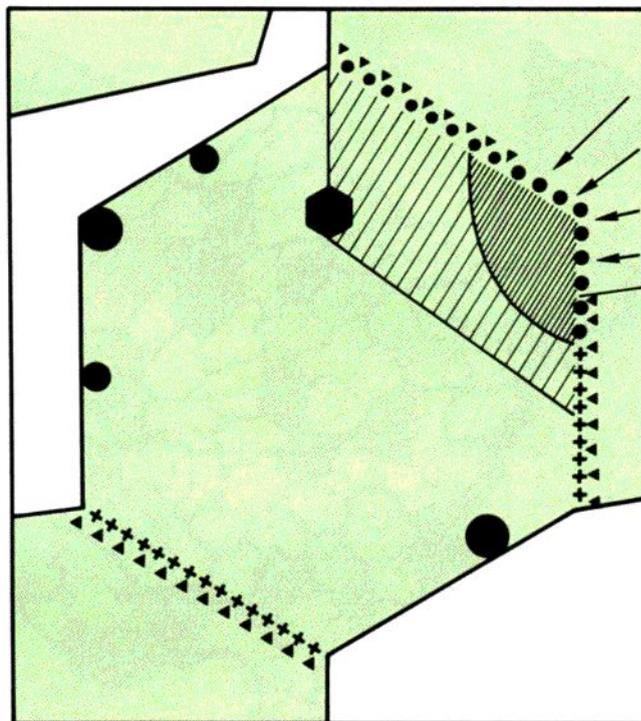
Si les deux premiers ensembles coïncident avec le modèle de la figure 1, la bande méridionale et les départements isolés (Cher, Creuse...) répondent à une logique différente.

De Lille au Jura, et surtout en Champagne (Marne 3,87%, Aube 1,4%), dans l'Aisne 1,0% et en Lorraine (Moselle 1,6%, Meurthe-et-Moselle 0,88%), s'étendent les camps militaires classiques, à l'est d'une ligne qui passerait par Lille, Provins et Pontarlier. Cette emprise est toutefois discontinue : les départements du Nord, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et des Vosges ne sont occupés qu'à 0,2%. Combats des derniers siècles, protection de la capitale, similitude avec les paysages de l'Europe centrale contre laquelle on se bat, faible pression agricole, choix de l'Etat-Major aussi (frontière avec la Belgique) rendent compte des implantations principales.

Dans six des sept départements de l'Ile-de-France (Val-d'Oise exclu, 0,07%), les activités militaires couvrent plus de 0,36% du territoire avec 1,18% à Paris (soit plus que dans l'Aisne ou le Morbihan) et 1,2% dans l'Essonne, les autres départements se situant entre 0,6% et 1%. Siège des ministères de différents services communs, d'établissements des trois armes, de centres de recherche etc., la région capitale est naturellement une des premières régions pour le poids des emprises militaires. Lorsque, il y a une trentaine d'années, l'évolution de la stratégie a rendu certaines emprises moins indispensables, ces dernières ont permis la densification et l'équipement de la région parisienne (Bastie, 1965).

Plus inattendue est la bande méridionale qui, de Draguignan à Arcachon, prend en écharpe le territoire national : plaine de la Crau, plateaux de Provence, des Causses, garrigues, forêts des Landes ont eu la préférence des militaires. Si la faible densité de population des plans de Provence, de la Crau et des plateaux calcaires du sud-ouest, liés aux maigres rendements agricoles, peut expliquer cette localisation, on ne saurait négliger la présence de plans d'eau faciles à contrôler pour prolonger « l'espace de discrétion » associé à certaines activités (spatiales dans les Landes), ainsi que le repli des troupes coloniales dont une partie a grossi les casernes de quelques villes du Midi.

D'autres localisations répondent à l'un ou l'autre de ces critères : Morbihan et Finistère pour la Marine (et aussi l'Armée de terre à Coëtquidan), en raison de vastes espaces faiblement peuplés et longtemps hors de portée des armées ennemies, même aéroportées. Ainsi s'esquissent des critères de distance du front probable, d'abri par

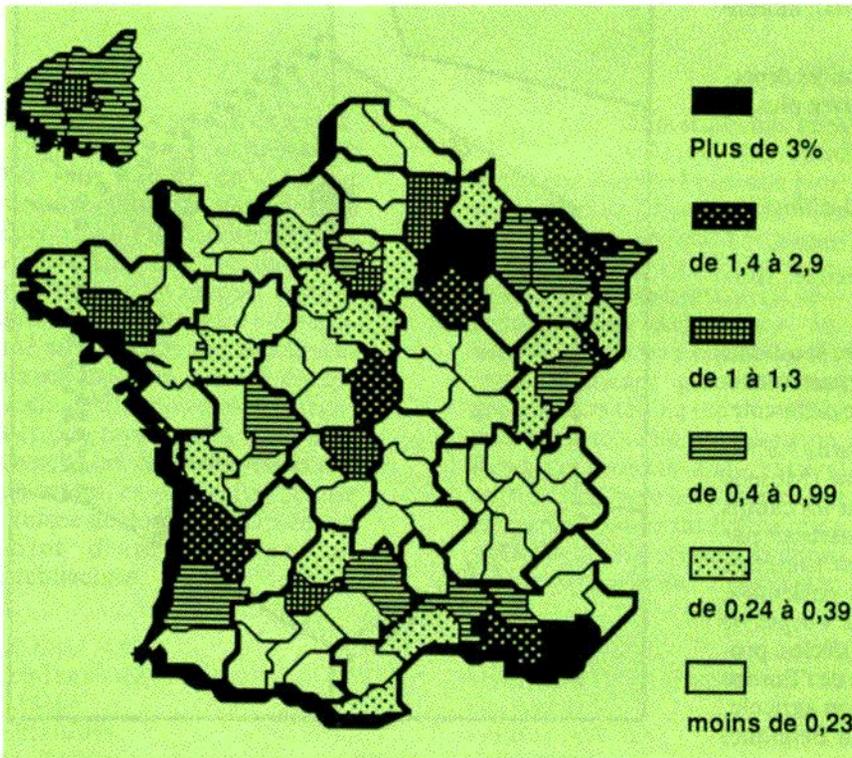


1. Modèle d'implantations militaires possibles face à une invasion du Nord-Est.

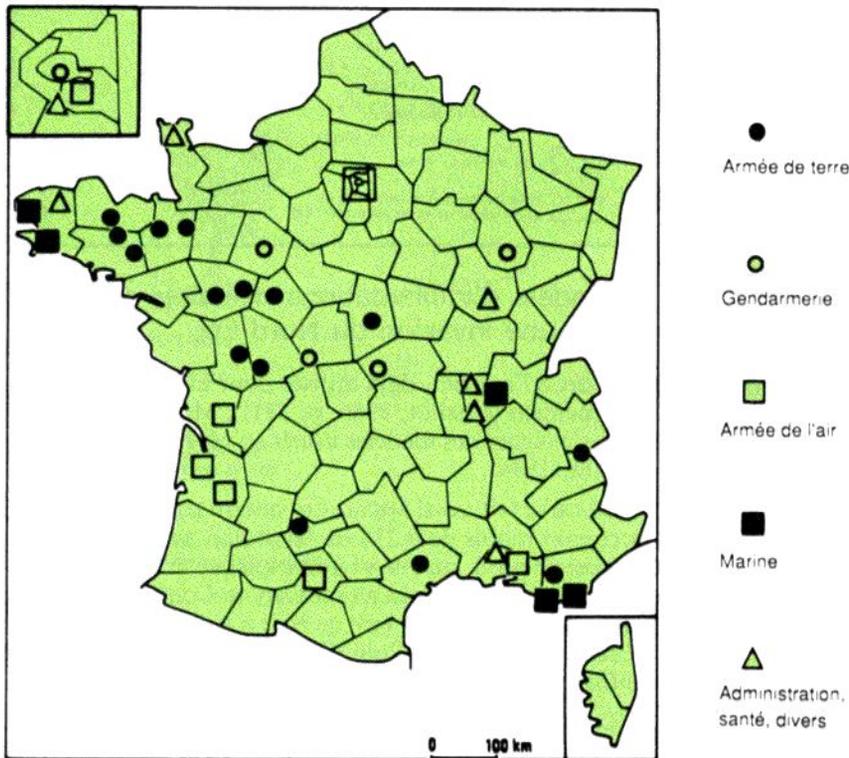
rapport à l'ennemi, déjà utilisés pour localiser les usines d'armement (Chabot, 1966 ,p. 331) ; Monferrand, 1972) sans s'éloigner des modèles usuels en géographie (Durand-Dastès, 1984).

La carte fait aussi apparaître quatre zones où l'armée, occupant moins de 0,2% du territoire, semble discrète : le triangle nord, du Havre à Compiègne et Lille, l'Armorique orientale de Caen à Fontenay-le-Comte et Lannion, un vaste centre-est qui irait de Nice à Angoulême, Auxerre (Creuse exceptée) et Pontarlier, la frontière pyrénéenne enfin.

Le modèle initial se trouve donc compliqué par la prise en compte d'autres facteurs : sûreté des frontières de l'est avec la Suisse et l'Italie, du sud avec l'Espagne, sans que disparaisse le zonage concentrique à partir du Nord-Est :



2. Les territoires de l'armée. (Pourcentage de la surface départementale appartenant au domaine militaire).



3. Les écoles militaires (formation initiale).

- un arc de forte présence de Lille à Pontarlier,
- une zone quasi vide de la Somme à l'Isère mais que Paris interrompt,
- deux îlots dans la région Centre et en Bretagne,
- une bande méridionale avec deux annexes, les rivages de la Méditerranée vers Perpignan, et de l'Atlantique de Rochefort aux Landes.

La forme du territoire, la qualité de ses frontières, comme peut-être aussi des opportunités politiques passées, sont intervenues pour perturber ce modèle.

Pour tester sur d'autres thèmes cette idée de zones concentriques avec perturbation en taches isolées et bandes, on a établi la carte des implantations des écoles des cadres de l'armée (fig. 3), d'après des publications de l'ONISEP. L'absence d'établissements dans les deux premières zones à partir de l'est est frappante : les écoles se regroupent, pour l'essentiel, à l'ouest d'une ligne Dinan-Bourges-Toulon (à l'exception des agglomérations de Paris et de Lyon).

Le quart ouest, de Brest à Bordeaux par Tours, accueille près des deux tiers des établissements des Armées de terre et de mer, l'Armée de l'air préférant Salon-de-Provence, Toulouse, Saintes et Bordeaux-Mérignac. Dans l'ensemble, si la localisation des écoles ne correspond pas aux départements à fort domaine militaire (à l'exception du Cher et du Morbihan), leur implantation à l'ouest et au sud, esquissant deux diagonales inégales de Brest à Grenoble et de Bordeaux à Draguignan, suggère, là encore, une crainte de la frontière du Nord-Est.

A l'aide de documents publiés, nous avons voulu montrer qu'un modèle géopolitique d'aménagement pouvait se lire dans la répartition du domaine militaire sur le sol hexagonal, sans avoir de preuves que les responsables des choix aient appliqué consciemment ce modèle.

Ces implantations sont le fait de l'histoire. A un schéma concentrique assez simple qui remonterait à la Troisième République, les développements de l'aéronautique (et du spatial à ses débuts) et, secondairement, les conséquences de la décolonisation ont dû apporter des modifications.

On sait que la « force de frappe » susceptible de dissuader un assaillant éventuel ne nécessite pas de grandes emprises spatiales mais des sites souterrains. Par ailleurs, aux vastes terrains de manoeuvre, dont l'importance se

lit dans cette série statistique, l'armée préfère aujourd'hui les exercices en terrain civil. Dans une certaine mesure, les concepts sur la place de l'armée dans la Nation ayant évolué, tout comme la stratégie (Soppelsa, 1980), le domaine militaire peut-il être considéré comme adapté à cette évolution ou ne constitue-t-il pas une relique ? On retrouverait là un aspect de la viscosité des implantations et équipements, phénomène souvent constaté en géographie (George, 1967 ; Kayser, Laborie, 1981).

Références bibliographiques

- BACHELARD P., 1973, « Le domaine militaire dans la région Centre », *La Nouvelle République*, Tours, 9 et 10-11 février 1973.
 BASTIE J., 1965, « Le sol, élément primordial du paysage urbain », *Annales de Géographie*, t. 74, pp. 708-713.
 CHABOT G., 1966, *Géographie régionale de la France*, Paris, Masson, 434 p., 12 pl. hors-texte.
 DURAND-DASTES F., 1984, « La question « Où ? » et l'outillage géographique », *Espaces-Temps*, n° 26-27-28, pp. 8-21.
 GEORGE P., 1967, *La France*, Paris, PUF, coll. Magellan, 270 p.
 KAYSER B. et LABORIE J.P., 1981, « L'inertie de l'espace français », *Hérodote*, n° 23, pp. 111-131.
 LACOSTE Y., 1985, « Radioscopie. Une puissance de rang intermédiaire », in POTEL J., éd., *L'Etat de la France et de ses habitants*, Paris, La Découverte, 640 p. (cf. pp. 230-235).
 MONFERRAND A., 1972, *Défense nationale et aménagement du territoire*, Paris, Ecole militaire, 181 p., 20 pl. hors-texte.
 PREVOT V., 1987, *La géopolitique transparente*, Paris, Magnard.
 QUANT Th., 1984, *Géoscopie de la France*, Minard, Paradigme, 338 p..
 SOPPELSA J., 1980, *Géographie des armements*, Paris, Masson, 279 p..

CARTES ET MODELES A L'ECOLE

Après le succès de *La carte, mode d'emploi*, de Roger Brunet, une nouvelle production de la Maison de la Géographie de Montpellier par **Maryse Clary, Guy Dufau, Raoul Durand, Robert Ferras**

- La **géographie** vue autrement
- Des **expériences** testées dans les classes
- Un **outil** nouveau: les modèles graphiques
- Des **ouvertures** sur l'art, sur l'histoire...
- Des **exemples** en pays méditerranéens

prix: 85 FTTC, port en sus.

Les commandes sont à adresser à :

Groupement d'Intérêt Public RECLUS, Maison de la Géographie, 17 rue Abbé de l'Épée 34000 MONTPELLIER
 Chèques à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable du GIP RECLUS, Compte Trésorerie Générale de l'Hérault n°000440-09433-37